

Subvention au Foyer des Jeunes Travailleurs pour son action culturelle

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis de nombreuses années, le Foyer des Jeunes Travailleurs conduit régulièrement une action culturelle au profit de ses jeunes résidents mais ce, avec une ouverture importante sur le quartier et l'ensemble de la Ville.

L'association organise de nombreuses manifestations culturelles (concerts, expositions, conférences, représentations théâtrales...) toujours accessibles aux jeunes Bisontins et permettant aux jeunes artistes locaux de disposer d'un tremplin et de lieux de travail et de représentation.

La Ville entend reconnaître ce travail et apporter un soutien financier au Foyer des Jeunes Travailleurs pour lui permettre de confronter et développer son action sur le quartier et sur la Ville.

Après avis unanime de la Commission Politique de la Ville, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 120 000 F.

Pour 1999, la dépense sera inscrite au Budget Supplémentaire de l'exercice courant par affectation partielle de l'excédent du Compte Administratif 1998 sur les crédits du Service de la Politique de la Ville chapitre 92.422.6574. 47041.

A compter de l'année 2000, elle s'inscrira dans le cadre d'une convention précisant l'aide apportée par la Ville au Foyer des Jeunes Travailleurs sur deux volets :

- l'accompagnement social des résidents du Foyer pour lequel la Ville apporte déjà annuellement un soutien de 100 000 F,

- le développement de cette action culturelle au bénéfice des résidents, du quartier et de l'ensemble de la Ville.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 1999.